

Organisé par la Société Nautique de Saint-Tropez  
Du 15 au 17 avril 2017

## AVIS DE COURSE

### 1- REGLES.

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

### 2- PUBLICITE.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

### 3- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

#### 3.1- Classes et séries

| Type      | Classe /Série                             |      | Agés                       |
|-----------|---|------|----------------------------|
| FK 14     | Tyka - Topaz14 - Dragoon - Erplast M Race | Open | 11 ans*<br>12 à 14 ans     |
| 16', 15,5 | SL15.5 - KL15.5<br>SL16 - HC16            | Open | 14 à 16 ans<br>15 à 20 ans |

Open signifie Masculin, Féminin ou Mixte

\* Les benjamins de 11 ans sont acceptés sous réserve d'une prise en charge et d'un encadrement par un entraîneur identifié.

L'âge de référence est celui au 31 décembre 2017.

**3.2-** Les équipages admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des droits à payer requis à la SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ.

**3.3-** Chaque membre d'équipage possédant une licence FFvoile doit présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- Leur licence FFvoile « compétition »
- si nécessaire l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau
- l'autorisation parentale pour les mineurs (cf. le bulletin d'inscription)

**3.4-** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription:

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WS
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de un an (rédigé en Français ou en Anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (cf. Le bulletin d'inscription)

**3.5-** Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura, pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du National Jeunes Catamarans 2017. Cet adulte (entraîneur ou autre) certifie être en possession des autorisations parentales.

Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.

#### 4- Droits à payer

Les droits à payer sont fixés pour chaque bateau :

- 100€ jusqu'au 1<sup>er</sup> avril (cachet de la poste faisant foi)
- 150€ du 2 au 15 avril à 11h00

Toutes les préinscriptions reçues, non accompagnées du règlement correspondant, seront considérées comme des inscriptions faites sur place après le 1<sup>er</sup> avril.

- Lien pour paiement en ligne [http://www.nvi-ins.fr/PAY\\_SNST](http://www.nvi-ins.fr/PAY_SNST)

- Coordonnées bancaires pour virement :

| SOCIETE GENERALE   |   | RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE |         |
|--|---|----------------------------|---------|
| Titulaire du Compte :  | SOCIETE NAUTIQUE ST TROPEZ<br>CLUB HOUSE<br>QUAI LEONCE ET THIMOTEE TRUILLET<br>83990 ST TROPEZ |                            |         |
| Domiciliation  | SAINT TROPEZ  | (01912)                    |         |
| Identification nationale (RIB)                               |   |                            |         |
| 30003  | 01912   | 00037265218                | 28      |
| Code Banque  | Code Gulchet  | Numéro de Compte           | Clé RIB |
| Identification Internationale (IBAN)                         |   |                            |         |
| IBAN FR76 3000 3019 1200 0372 6521 828                       |   |                            |         |
| Identifiant international de la Banque (BIC)                 |   |                            |         |
| SOGEFRPP   |   |                            |         |
| B2X0304C05452 EUR 030415 D 01912                             |   |                            |         |
| <i>par prélèvement automatique, rité Bancaire ci-dessus.</i> |   |                            |         |

SG 15 (D) 703634\_21 211 112\_C\_003609

#### 5- PROGRAMME

##### 5.1- Confirmation d'inscriptions :

Vendredi 14 avril de 17H00 à 19H00

Samedi 15 avril de 9h00 à 11h00

La confirmation des inscriptions des compétiteurs sera enregistrée sur place en présence de l'adulte responsable.

Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs présents durant l'épreuve devront s'inscrire également.

##### 5.2- Jauge et contrôle :

Le marquage du matériel se fera le vendredi 14 avril de 16H00 à 19H00 et le samedi 15 avril de 9H00 à 11H00.

Des contrôles de jauge pourront être faits tout au long de l'épreuve.

### 5.3- Accueil des équipages :

Possibilité de venir et de naviguer avant les dates de l'épreuve sous la responsabilité des entraîneurs.

### 5.4- Programme et jours de course :

La cible est de 3 courses par jour cependant le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Président du Comité de Course.

|                     |               |   |
|---------------------|---------------|---|
| Vendredi 14 avril : | 16H00 - 19H00 | Contrôle de jauge                                     |
|                     | 14H00 - 19H00 | Confirmation des inscriptions                         |
|                     |               | Entraînements sous la responsabilité des entraîneurs. |
| Samedi 15 avril :   | 09H00 – 11H00 | Confirmation des inscriptions                         |
|                     |               | Contrôles de jauge                                    |
|                     | 13H00         | Mise à disposition sur l'eau (Course(s))              |
| Dimanche 16 avril   | 11H00         | Mise à disposition sur l'eau (Course(s))              |
| Lundi 17 avril      | 11H00         | Mise à disposition sur l'eau (Course(s))              |
|                     |               | Lecture du palmarès                                   |

## 6- INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 14 avril 14H00. Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site [www.snst.org](http://www.snst.org)

## 7- PARCOURS

Le(s) parcours (parcours construits ou raid) à effectuer sera(ont) décrit(s) dans les instructions de course.

## 8- SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 9- CLASSEMENT

9.1- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

9.2- Les classements sont : FK14 – C3

9.3- Quand 4 courses ou plus ont été validées le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## 10- COMMUNICATIONS RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11- PRIX

Des prix seront distribués comme suit:

- Une médaille aux trois premiers équipages de chaque classe ou série.
- Un prix pour le premier équipage féminin de chaque classe ou série.
- Un prix pour le club le plus représenté.
- Différents lots tirés au sort.

## 12- RESPONSABILITES

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### 13- DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant au National Jeunes Catamarans 2017, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de ce National Jeunes Catamarans et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à ce National.

### 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**Société Nautique de Saint-Tropez**  
**Ecole de Voile des Canoubiers**  
**35 chemin de l'Estagnet**  
**83990 Saint-Tropez**  
**04 94 97 73 07**  
**www.snst.org**  
**voilelegere@snst.org**

### 15- HEBERGEMENTS

- **Office du tourisme** : [www.golfe-saint-tropez-information.com](http://www.golfe-saint-tropez-information.com)
- **Centre de Vacance Lou Riou**, Chambre doubles, quadruple, et même de 5 en demi-pension. Logement situé à 1km du club de voile.  
[www.louriou-vacances.com](http://www.louriou-vacances.com) - Tél : 04 94 97 03 19 - [resa.louriou@wanadoo.fr](mailto:resa.louriou@wanadoo.fr)
- **Camping Car** et uniquement en camping car, Mas du Valinco. A 500m du club de voile. Route des Salins, Chemin Fontaine du Pin, Quartier des Canebiers, 83990 Saint-Tropez  
Tél. 06 14 83 48 40
- **Résidence Maeva Eden Parc**, studio de 2 à 6 personnes. Logement situé à 4km du club de voile.  
[www.maeva.com](http://www.maeva.com)
- **Les Prairie de la Mer**, camping.  
[www.riviera-villages.com](http://www.riviera-villages.com)